

APPEL A PARTICIPATION

Dispositif des Tandems Solidaires

Année scolaire 2026-2027

PREAMBULE

L'éducation à la citoyenneté mondiale est **une éducation qui ouvre les yeux des individus aux réalités du monde et les incite à œuvrer pour davantage de justice, d'équité et de droits humains pour tous et toutes dans le monde.** *Définition de l'UNESCO*

Les établissements scolaires, depuis les circulaires n°34 du 8 octobre 2009 et n°186 du 24 octobre 2011 parues au Bulletin Officiel du Ministère de l'Éducation Nationale, sont encouragés à développer des projets relatifs à l'éducation au développement et à la solidarité internationale. La circulaire n° 2016-092 du 20 juin 2016 a renforcé cette dynamique en développant un parcours citoyen des élèves, de la maternelle au lycée.

Par ailleurs, le secteur de la coopération internationale est extrêmement dynamique dans la région des Pays de la Loire, qui est le siège de nombreuses associations engagées dans des actions de solidarité à l'international et de sensibilisation aux grands enjeux mondiaux sur le territoire régional. De par leur nombre et leur expertise sur les sujets de développement durable à l'international, elles sont de véritables ressources au service de l'engagement dans la citoyenneté mondiale des élèves.

Le réseau régional multi-acteurs (RRMA) Pays de la Loire Coopération Internationale fédère les acteurs ligériens engagés dans des actions de coopération internationale. Il a pour objet de renforcer l'impact et la qualité des actions menées localement ou à l'international et de faciliter l'ouverture au monde des habitants des Pays de la Loire.

Depuis 2020, Pays de La Loire Coopération Internationale s'est associé à l'ensemble des autres RRMA pour la construction du programme interrégional [RECITAL ODD](#) (Renforcer l'Education à une Citoyenneté Internationale sur nos Territoires par une Approche Locale des ODD), qui est financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et porté par la CIRMA (Conférence inter-régionale des Réseaux régionaux multi-acteurs) pour une première phase de janvier 2020 à décembre 2021, deuxième phase a été mise en œuvre de janvier 2022 à décembre 2024. Une troisième phase est en cours pour depuis janvier 2025 jusqu'à décembre 2027.

LES TANDEMS SOLIDAIRES

Les Tandems Solidaires constituent un dispositif qui permet d'établir pendant une année académique un partenariat durable entre **une association et un établissement d'enseignement** au service des élèves. L'objectif du dispositif est **d'encourager des jeunes à s'ouvrir sur le monde, de les sensibiliser aux grands enjeux mondiaux du développement, de leur permettre d'appréhender l'interculturalité et de favoriser leur engagement citoyen et solidaire.**

De nombreuses initiatives existent déjà entre des établissements d'enseignement et des associations. Il s'agit, avec le dispositif des Tandems Solidaires, de les conforter et d'accompagner les nouvelles initiatives par la mise en réseau d'acteurs.

Le dispositif des Tandems Solidaires est une initiative des réseaux régionaux multi-acteurs. En région des Pays de la Loire, il est coordonné par un comité de pilotage composé :

- d'acteurs de **l'enseignement** (Rectorat de Nantes-DAREIC, Direction Diocésaine de Loire Atlantique, Direction Régionale Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP)
- de représentant·e·s **associatif** (Collectif des Associations de Solidarité Internationale 85, CRAJEP Pays de la Loire, Transmad Développement,
- de **collectivités territoriales** (Département Loire-Atlantique, Ville de la Roche-Sur-Yon, Ville de Loire Authion)
- d'acteurs **économiques** (CRESS des Pays de la Loire, ECTI Pays de la Loire)

FONCTIONNEMENT

Une association et un établissement scolaire qui s'engagent dans une démarche de partenariat peuvent se constituer en binôme et bénéficier de l'appui technique offert par le dispositif des Tandems Solidaires.

Le binôme est constitué d'un groupe d'élèves/apprentis avec un·e enseignant·e référent·e et d'une association des Pays de la Loire.

Chaque binôme constitué met en œuvre un minimum de trois actions, dans une logique de co-construction, durant une année académique, pendant laquelle il peut se faire accompagner par le réseau **Pays de La Loire Coopération Internationale**.

Le dispositif lui permet de bénéficier d'un parcours d'accompagnement avec :

- Un **temps d'échange collectif** en amont du dépôt pour aider à la compréhension du dispositif et la définition d'un projet d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
- D'un **appui à la mise en réseau** pour identifier un binôme.
- De **rdvs individualisés** pour aider à la formulation du projet et à la recherche de co-financements
- D'une **labellisation du projet au dispositif « Tandems Solidaires »**

- D'une **formation** dédiée au renforcement des compétences pour développer des actions d'ECSI et à la découverte d'outils pédagogiques,
- D'un **suivi individualisé** de son projet tout au long de l'année
- D'une **réunion mi parcours** pour échanger entre pairs et faire remonter les réussites et les difficultés et être accompagné dans son projet.
- D'une **valorisation de son projet** à travers la diffusion de différents outils de communication (ex : cartographie des projets, articles, capsules vidéo)

Les projets ne pouvant bénéficier de financements régionaux ou nationaux, engendrant des investissements spécifiques et répondant aux critères ci-dessous, pouvaient prétendre à un "coup de pouce" de 500 € maximum.

⚠ La subvention de fonctionnement versée annuellement par l'Etat à Pays de la Loire Coopération Internationale depuis 2018 étant aujourd'hui suspendue ([pour en savoir plus](#)), le réseau n'est pas en mesure de garantir ce soutien financier aux structures éligibles pour cette édition. Le parcours d'accompagnement et l'animation de la communauté de pratiques sont maintenus.

Les critères spécifiques sont les suivants :

- Les projets menés dans des établissements situés en zone ruraleⁱ ou dans les quartiers prioritaires de la villeⁱⁱ (QPV)
- Les projets portés par des nouvelles structures n'ayant pas encore émergé au dispositif des Tandems Solidaires

Les Tandems solidaires s'organisent tout au long de l'année scolaire :

- Le **mercredi 17 juin 2026**, 14h-16h : réunion d'échanges collective en visio-conférence pour aider à la compréhension du dispositif et la définition d'un projet d'Éducation à la Citoyenneté Mondiale. Inscription en cliquant sur [ce lien](#).
- Pour le **16 octobre 2026** : Date limite de dépôt du dossier de candidature par le binôme.
- **Le 6 novembre 2026** : Réunion du comité de pilotage pour sélectionner les Tandems Solidaires pour l'année scolaire 2026-2027. Une attention particulière sera portée à une parité, tant dans les départements représentés que dans la répartition par niveaux scolaires.
- Les **mercredi 18 et 25 novembre après midi** : une demi-journée de formation sera obligatoire pour tous les **nouveaux** Tandems Solidaires. Ces formations réuniront en 2 temps les binômes par regroupement de département. (ex : 1 demie journée pour les tandems des départements 44 et 85 et l'autre demie journée pour les tandems des départements 53, 72 et 49). **La formation sera gratuite, les frais de déplacement seront pris en charge par le réseau Pays de la Loire Coopération Internationale** (co-voiturage souhaité) sur présentation de justificatifs (transports en commun) ou avec un forfait de 50 €

par véhicule.

- **Le mercredi 21 avril 2027** : ½ journée de bilan à mi-parcours sera proposée en distanciel à l'ensemble des Tandems Solidaires avec l'objectif d'échanger sur les actions terminées, en cours et à venir.
- Chaque Tandem Solidaire devra remettre un court bilan écrit, accompagné de photos, au réseau Pays de la Loire Coopération Internationale.
- Tout au long de l'année, certains Tandems Solidaires pourront être sollicités pour participer à des événements organisés par Pays de la Loire Coopération Internationale et par ses membres et partenaires afin de valoriser le dispositif.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Organismes éligibles :

- Association française de loi 1901 située dans la région des Pays de la Loire. L'association doit être engagée dans le domaine de la coopération, de la solidarité internationale, du développement durable et/ou de l'éducation populaire et doit avoir de l'expérience en matière d'action éducative dans ces domaines.
- Tout établissement scolaire proposant des formations de la maternelle au lycée situé dans l'Académie de Nantes.

Activités :

- Le projet doit mettre en œuvre un minimum de **trois actions** respectant les 3 étapes d'une sensibilisation réussie. Ces 3 étapes permettront aux élèves d'être **informé.es** sur une thématique liée aux grands enjeux mondiaux, de la **comprendre** via des supports pédagogiques participatifs et enfin d'**agir** par la réalisation concrète d'outils, supports, actions de sensibilisation à destination d'autres élèves de leur établissement et au-delà.
- Les activités doivent impliquer **les mêmes élèves/ apprentis**, dans le but de favoriser le partage d'information, la compréhension et leur engagement sur les grands enjeux internationaux, notamment à travers le prisme des Objectifs de Développement Durable et en cohérence avec les programmes pédagogiques. Les actions doivent être participatives et favoriser l'esprit critique.
- Les projets doivent véhiculer une vision positive de la coopération et de la solidarité internationale.

CALENDRIER

DÉPÔT DES DOSSIERS

16 octobre 2026

INSTRUCTION DES DOSSIERS

Entre le 19 octobre et le 6
novembre 2026

MISE EN ŒUVRE

• De mi novembre 2026 à juin
2027

MODALITES DE CANDIDATURE

Pour participer aux Tandems Solidaires, contactez par e-mail le réseau Pays de la Loire Coopération Internationale : mbeguain@paysdelaloire-cooperation-internationale.org avec en objet « Informations - Tandems Solidaires » ou rdv sur la page dédiée sur notre [site internet](#).

Vous souhaitez vous inspirer, découvrir des projets déjà réalisés ?

Rendez vous sur la page des Tandems Solidaires pour découvrir [la vidéo](#) avec 3 témoignages de projets menés en 2021, la [bibliothèque des Tandems Solidaires](#) et rendez vous sur notre [panorama](#) des projets pour découvrir l'ensemble des projets soutenus depuis 2019.

Une adhésion au Réseau Régional Multi-Acteurs porteuse de sens.

Que vous soyez une association, un établissement d'enseignement le réseau sera heureux de vous compter parmi ses membres !

Pourquoi adhérer ?

- Vous ferez partie d'un réseau d'échanges de pratiques, de partage d'expériences et de mutualisation de projets avec d'autres acteurs de la solidarité et de la coopération internationale présents sur le territoire régional.
- Vous pourrez être accompagnés individuellement dans l'élaboration et la mise en œuvre de vos projets, dans la recherche de partenaires ainsi que dans la réponse aux appels à projets.
- Vous pourrez participer à des formations méthodologiques et thématiques, des temps d'information, des groupes de travail, des évènements, des conférences, etc.
- Vous pourrez gagner en visibilité en vous référençant sur l'[annuaire des acteurs](#) et le [panorama des projets](#) mais également en partageant vos actualités, offres d'emploi, etc.
- Vous serez informés des actualités du réseau, des membres, de ses partenaires, ainsi que des ressources mobilisables pour développer et renforcer vos projets.
- Vous disposerez de ressources (rapports, études, publications, outils, observatoires, etc.) pour enrichir vos projets.
- Vous pourrez participer aux choix des orientations stratégiques du réseau Pays de la Loire Coopération Internationale.

[Plus d'informations sur la démarche et le montant des cotisations](#)



ⁱ <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/zonage-les-zones-de-revitalisation-rurale-zrr> (pour savoir si la commune où se situe l'établissement se trouvent en zone de revitalisation rurale (ZRR)

ⁱⁱ https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/sites/pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/panorama_socio-economique_2020.pdf (cf.p.14 pour connaître le périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville en Pays de La Loire)